

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 30 JANVIER 2009

Présents : Mmes Mireille GIORIA, Victoire BRAISAZ, Evelyne PROVINSIAL et Sylvie CAGNARD.
Messieurs Eric BRAISAZ, Guy BRAISAZ, Patrick CUVEX-COMBAZ, Xavier DESMARETS, Léon GROSSET JANIN, Franck PICHOL-THIEVEND, Jean-Pierre SPECIA, Alain VIARD.

Excusé : Monsieur Lionel BOCHET, Joël BRAISAZ.

Secrétaire de séance : Madame Evelyne PROVINSIAL

Madame le Maire présente au nom des membres du Conseil, ses condoléances à Monsieur Léon Grosset-Janin pour le décès de sa sœur

Le Conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 02/01/2009.

Le Conseil,

FORET

Le Conseil Municipal accueille Messieurs Jean-Luc Jodelet et Vincent Gherra de l'Office National des Forêts. Monsieur Jodelet rappelle l'évolution des missions de l'ONF auprès des collectivités locales pour une optimisation de la gestion de la forêt communale, notamment en application des dispositions du Grenelle de l'environnement.

Il informe que dorénavant les programmes forestiers, de dépressage de semis, de plantations, de réalisation de schéma de desserte, seront subventionnés par la Région et le Conseil Général, et transmis préalablement à Arlysère afin d'être annexés au plan forestier INTERREG 4.

Il informe du départ de Monsieur Gherra pour un autre poste et de son probable remplacement à compter du mois de septembre prochain.

Monsieur Gherra présente le bilan des travaux forestiers 2008 et fait une proposition de programmation pour 2009.

Le Conseil accepte de faire procéder au martelage des parcelles 18 et 19. Il statuera ultérieurement pour les autres actions proposées.

SIVOM des SAISIÉS

Le Conseil décide de reporter la question ultérieurement afin d'avoir un éclairage sur l'arrêté Préfectoral et sa date d'application.

FINANCES COMMUNALES

Un état des programmes prioritaires est proposé en vue de la préparation du budget prévisionnel 2009.

Une réunion est programmée avec les membres des commissions travaux et finances qui arrêteront les propositions

RENOVATION MAIRIE

Le Conseil adopte la proposition de la commission d'appel d'offres, réunie le 21 janvier, pour la première tranche de travaux de rénovation de la mairie (deux bureaux et des archives au niveau n-1)

- 1- Le lot démolition est attribué à l'entreprise BTP pour la somme de 30 473.08 € ht
- 2- Le lot menuiserie est attribué à l'entreprise LENOBLE pour la somme de 18 902.34€ ht
- 3- Le lot carrelage est attribué à l'entreprise LASSIAZ pour la somme de 9 270.82 € ht

DROIT DE PREMPTION URBAIN

1 – Conformément à l'article A 213.1 du Code de l'Urbanisme, deux ventes sont soumises à l'avis de l'assemblée afin de statuer sur son intention d'aliénation.

Compte tenu de la situation des deux biens concernés, le Conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption.

PRISE EN CHARGE FINANCIERE d'UN DECES

Conformément aux devoirs des collectivités territoriales et notamment l'article L 2223-26 du CGCT, la commune s'est trouvée en obligation de prendre en charge une personne indigente décédée sur son territoire. Les frais occasionnés par cette prise en charge s'élèvent à 966,10 €. Le Conseil charge Madame le Maire du règlement des factures.

FOND de COMPENSATION de la TVA

Madame le Maire informe d'une mesure prise par l'Etat, dans le cadre d'un plan de relance économique. Cette mesure consiste à permettre aux collectivités locales de bénéficier du versement du FC TVA une année à l'avance contre l'engagement d'engager le même montant de travaux que l'année N-1 + 1 €. Compte tenu des engagements nécessaires afin de bénéficier de cette offre, entre autre s'engager à augmenter les dépenses réelles d'équipement en 2009, le Conseil renonce à bénéficier de cette disposition.

PARTICIPATION FINANCIERE

Compte tenu du passage sur un terrain privé d'une conduite de collecte des eaux pluviales communales, et du besoin du propriétaire d'effectuer des travaux sur son accès, la commune s'est engagée à prendre en charge le coût de remplacement du tuyau de captage.

Le Conseil approuve et charge Madame le Maire du remboursement des frais engagés à hauteur de 1 540€

CONVENTION de STAGE

La commune souhaite s'attacher les compétences d'une personne dont la formation permettrait l'avancement du dossier de « conception espace loisirs sentiers ».

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, permettant aux collectivités la mise en place d'une convention de stage avec un étudiant, Madame le Maire propose la candidature de Melle CARRERA qui prépare un Master 1 des métiers de la montagne.

Le Conseil approuve. Melle Carrera effectuera un stage de 4 mois à compter de fin février. Conformément à la loi 2006-396 du 31 mars 2006 elle percevra une gratification à hauteur de 375 € par mois, pour un temps plein et pour la durée légale du travail.

UNITE TOURISTIQUE NOUVELLE

Suivant les orientations du Projet de Développement et d'Aménagement Durable rédigé en préambule du Plan Local d'Urbanisme, le Conseil confirme son souhait que soit inscrite au SCOT Arlysère une zone constructible qui pourrait accueillir environ 2000 lits touristiques et qui serait située sur le secteur du Planay. Mme le Maire informe également le conseil qu'elle a fait inscrire au SCOT la liaison Belleville/Espace Diamant.

Dit que le conseil serait également favorable à l'actualisation de l'UTN 1 en vue d'un projet de liaison avec l'Espace Diamant sur le secteur de Bellasta.

ENSEIGNEMENT

Compte tenu des mesures répressives prises contre les Maires qui font obstruction, par soutien au droit de grève, à la mise en place d'un accueil minimum des élèves en cas de grève des personnels enseignants, et afin d'éviter, pour la collectivité, les pénalités fixées par le gouvernement, Madame le Maire informe que dorénavant le service minimum sera assuré par le personnel communal. En cas de grève simultanée de ces derniers en même temps que les enseignants les élus prendront le relais.

L'Assemblée est également informée d'un courrier adressé à l'Inspection Académique de Savoie en réaction à l'avis de suppression des postes RASED E et G pour la rentrée 2009-2010. En effet, l'utilité de ces enseignants qui viennent en aide aux enfants en difficulté, notamment en milieu rural, compte tenu du manque de services spécialisés, est essentielle.

Informe qu'un meeting aura lieu le 3 février à Chambéry pour la défense du service public et de l'Education Nationale.

QUESTIONS DIVERSES

Facturation de l'eau

Accepte un dégrèvement sur la facturation de l'eau à Mme BRAISAZ Fernande, à hauteur de 50% de la consommation, suite à une fuite d'eau après compteur.

Comptes à terme

Informe qu'en 2008 les comptes à terme ont rapporté la somme de 43 610 € d'intérêts.
Charge Madame le Maire du suivi des placements pour un meilleur rapport possible.

Bibliothèque

Madame le Maire rappelle que la bibliothèque est gérée par des bénévoles. Certaines d'entre elles ayant suivi une formation il y a lieu de procéder au remboursement des frais de déplacement et de restauration.
La somme de 102.90€ sera restituée à Mme GEOFFROY pour les frais engagés.

Plan Pastoral

Le Conseil accepte de se porter candidat auprès d'Arlysère, dans le cadre du Plan Pastoral du Beaufortain, afin d'obtenir une subvention pour l'aide à l'investissement sur la réhabilitation de la piste agricole lieu dit Le Plan ».

Personnel

Le Comité Technique Paritaire, saisi par Madame le Maire pour avis, a accepté le principe d'un avenant au protocole d'accord R.T.T.

Les nouvelles dispositions concernant les présences du personnel communal seront mises en œuvre à compter du premier février.

Aide aux familles à domicile

L'association d'Aide aux Familles sollicite la prise en charge de prestations facturées à une famille d'Hauteluze, dans le cadre de l'Aide à domicile.

Le Conseil accepte une participation à hauteur de 418.20 €.

Accepte également de souscrire à l'avenant à la convention annuelle de partenariat avec l'Association.

Marché à bons de commande

Le Conseil charge Madame le Maire de la mise en place d'un nouveau marché à bons de commandes pour des travaux d'entretien de voirie, reprises de murs....pour une durée de trois ans.

Les fourchettes sont fixées annuellement à 50 000 € ttc minimum et 200 000 € ttc maximum.

Subventions accordées

Est informé que le Conseil Général a attribué une subvention de 7 000€ pour le schéma directeur d'eau potable et une subvention de 7066 € pour le dégagement et dépressage de semis naturels.

Association des Maires de France

Propose au Conseil qui accepte, un concours financier de 1000 €, pour le soutien aux communes sinistrées par la tempête « Klaus ».

Bilan énergétique

Compte tenu des préconisations mises en place pour économiser l'énergie et diminuer la pollution, il est nécessaire d'entreprendre le bilan énergétique des bâtiments communaux et de l'éclairage public. Mme le Maire propose au conseil d'utiliser le conseil et l'assistance technique du syndicat Arlysère pour la mise en œuvre de ce diagnostic et son suivi.

Le conseil approuve cette proposition.

GESTION de l'EAU POTABLE

Madame le Maire informe que dans le cadre du SIVU SCOT/Arlysère/Haut Val d'Arly, une étude liée à l'alimentation en eau potable est actuellement réalisée sur le territoire par les services d'Arlysère.

Cette étude a pour objet d'engager une synthèse des études et schémas directeurs d'alimentation en eau potable des 39 communes du territoire.

La synthèse de toutes ces études devra permettre d'organiser une gestion durable des ressources sur ce territoire, sur les plans techniques et administratifs.

Matériel

Accepte le remplacement d'un ordinateur pour l'écomusée.

Tour de France

Est informé de l'itinéraire du Tour de France 2009.

La Poste

Mme le Maire fait le point sur ce dossier.

Comptes rendus de réunions

Le Conseil prend connaissance de l'avancement des travaux de la commission technique de la « *Conception Espace Loisirs sentiers* ».

Agenda

Le 18 février commission finances et travaux

Le 3 mars commission finances

Le 24 février, formation sur le Droit Rural

Le 6 février Assemblée Générale de l'A.B.B.

Le 8 février Assemblée Générale de Patrimoine Beaufortain

Le 19 mars Assemblée Générale de l'AAB

Le prochain conseil est fixé au **27 février 2009 à 20 heures**